Bulletin mensuel

LA SÉGUINIÈRE

Magazine d'informations municipales - **Avril** 2022 **n°188**

FINANCES COMMUNALES

Un budget 2022 de continuité

Le virus de la Grippe Aviaire

Page 5

Règlement local de Publicité

Page 9

Championnat de France cyclisme

Page 11

La Séguinière

www.mairie-laseguiniere.fr

Editorial

Une présentation brève et synthétique du budget

Budget 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Je vous communique donc, en complément de la thématique que vous retrouverez en pages centrales, les principaux éléments de la note établie pour répondre à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2022 a été voté le 11 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comprend deux sections, une pour le fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 088 500 euros et une autre pour l'investissement qui s'équilibre à 4 640 500 euros.

La section de fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour La Séguinière, la capacité d'autofinancement (épargne nette), sans les écritures d'ordre, est la suivante :

En €	CA 2021	BP 2022
Produits réels de fonctionnement	3 514 108	3 384 038
- charges réelles de fonctionnement	2 244 858	2 408 500
= Epargne de gestion	*1 269 250*	*975 538*
- Intérêt de la dette	10 679	10 000
= Epargne brute	**1 258 571**	**965 538**
- Capital d'emprunt (remboursement)	110 224	70 000
= Epargne nette	**1 148 347**	**895 538**

Pour maintenir ce ratio majeur à un niveau confortable, la commune rationnalise, tous les ans, au maximum ses dépenses réelles de fonctionnement.

Toutefois, pour conserver la même marge de manœuvre malgré la hausse des fluides et la baisse des dotations de l'Etat, il est nécessaire d'augmenter régulièrement mais modérément le taux d'imposition. En 2022, une hausse de 2% a été décidée, ce qui représentera sur l'année, pour un foyer fiscal moyen, moins de 20 € de supplément de taxe foncière ; sachant que les habitants n'auront plus à s'acquitter de la taxe d'habitation en 2023.

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et regroupe :

En dépenses : celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Et en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles, les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le remboursement de la TVA et, le cas échéant, l'autofinancement et/ou les emprunts.

A ce sujet, l'encours de la dette au 1er janvier 2022 est de 566 780 €. La commune ne rembourse plus que deux emprunts, celui sollicité en 2012 pour le restaurant scolaire (202 721 €) et le prêt contracté pour la maison médicale (364 059 €).

L'endettement par habitant de 132 € (moyenne strate 728 €) et la capacité de désendettement sont extrêmement faibles. Ainsi, en consacrant son autofinancement pour le seul remboursement de la dette, la commune se désendetterait en moins de 5 mois (médiane des communes 2,5 années).

La situation financière de la commune reste bonne, mais il convient d'être vigilant et c'est la raison pour laquelle il est de notre devoir de veiller à maintenir ce niveau d'épargne pour continuer à offrir la même qualité de service à la population.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Etat civil

Naissances	
17/03	Eren ASI
02/04	Léa FAUCHET

Décès	
21/03	Jean GIRAULT - 66 ans
22/03	Gérard AUDOUARD - 71 ans
23/03	Renée DONADIEU - 91 ans Née BOUTEVIN
27/03	Cécile BOMPAS - 86 ans Née BARON
01/04	Odette PUCHAUD - 95 ans Née PUCHAUD
05/04	Yvonne GODINEAU - 86 ans Née FEUFEU

Autres infos

En couverture :
Travaux d'extension de la mairie

Edition n°188 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le vendredi 15 avril 2022

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 900 exemplaires
Directeur de la publication : Guy BARRÉ
Directeur de la communication : David CARON
Crédit photos : Mairie de La Séguinière
Maquette & impression : Services municipaux
Copieur Xerox Color C60
Imprimé sur du papier issu de sources responsables

Mairie
Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Ecocitoyenneté

L'ensemble des personnes qui participent à cette nouvelle année sont remerciées, notamment les ambassadeurs qui accompagnent les enfants dans leurs actions facultatives. L'étape « Dialogue avec M. le maire » s'est parfaitement déroulée avec les élèves de CM1 des deux écoles. Les questions bien préparées en classe ont donné lieu à des échanges intéressants sur le respect du civisme, notamment les conflits de voisinage liés à l'excès de bruits de musique ou les haies mal taillées.

Le nouveau passeport de civisme a été présenté aux élèves de CM1 et de CM2 le 25 mars au théâtre Prévert. Les ambassadeurs, M. GUILLOU, Mme FROUIN, Mme PELTIER – Adjointe et Mme BOISNEAU, apportent un précieux soutien aux actions citoyennes facultatives. Les actions en classe sont organisées, comme d'habitude, en partenariat avec les enseignantes.

Dialogue avec M. le maire

Les ambassadeurs

Accueil des nouveaux arrivants

25 personnes (adultes et enfants) étaient présentes samedi matin 2 avril au théâtre Prévert à l'invitation de la municipalité. Après une présentation de la commune avec des chiffres clés (habitants, superficie, emplois…), Philippe BOUCHET – Conseiller délégué a projeté un film de présentation de l'Agglomération du Choletais qui permet de découvrir le dynamisme de notre territoire. Tous les outils de communication à disposition de la population ont aussi été présentés (site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux…).

Le Centre Social Intercommunal, CSI Ocsigène, est ensuite intervenu pour présenter les actions qu'il propose aux habitants.

Après un temps d'échange et une collation, chacun est reparti avec un « Passeport » comprenant des réductions et des avantages ainsi qu'un tote bag (sac cabas) aux couleurs de la Séguinière.

Un grand remerciement est adressé aux 28 partenaires (artisans, commerçants, associations) qui ont participé à l'offre du passeport d'accueil, à Mandy DURAND et Elisabeth DUFRIEN du CSI Ocsigène pour leur présentation des activités du Centre Socioculturel, aux élus qui ont contribué à la réussite de cette matinée et enfin, aux nouveaux arrivants qui étaient présents.

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Spécialités / Dates	Avril	Mai
Fruits et légumes (Richou)	20 - 27	4 - 11 - 18 - 25
Fromager (Bellevaire)	20 - 27	4 - 11 - 18 - 25
Charcuterie - Traiteur (Boutique Gourmande)	20 - 27	4 - 11 - 18 - 25
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	20 - 27	4 - 11 - 18 - 25
Volailler (Panache et Camail)	20 - 27	4 - 11 - 18 - 25
Association Amitié Sandogo	20	4 - 18
Poissonnier (La Marée)	27	4 - 11 - 18 - 25
Rempaillage (M. Girard)	-	11 - 18
Pommes (GAEC Augereau)	20	4 - 18
Lingerie (Les Secrets d'Emilie)	20	18
Horticulteur (Papin)	27	11 - 25

Le traiteur « la Boutique Gourmande » reviendra sur le marché, à l'issu de l'arrêt maladie du commerçant, début juin. Il est toutefois possible que, d'ici-là, en fonction des disponibilités en personnel, ce commerce soit ponctuellement présent à La Séguinière. Le cas échéant, l'information sera affichée sur le panneau lumineux. Le poissonnier sera, pour sa part, absent durant les 2 semaines de vacances, il sera néanmoins présent au marché de Cholet.

BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Des solutions alternatives existent

En France, on estime que, chaque année, un million de tonnes de déchets verts, provenant de l'entretien du jardin des particuliers, sont brûlées à l'air libre. **Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution contribue à réduire notre espérance de vie.**

Des solutions alternatives simples existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

Les collectivités ont un rôle important à jouer en communiquant auprès de leurs concitoyens, en veillant à l'application de cette interdiction, mais aussi en facilitant la bonne élimination de leurs déchets verts. La compétence de salubrité publique relève du pouvoir de police du maire.

TAILLAGE DES HAIES

En période de nidification

En période de nidification des oiseaux, l'Office Français de la Biodiversité préconise de ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 juillet. L'OFB encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

De plus, de nombreuses espèces présentes dans la haie sont protégées : oiseaux, chauves-souris et même insectes (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

L'Agglomération du Choletais va réitérer une troisième opération de broyage de végétaux pour les particuliers. **Cette prochaine session se déroulera à La Séguinière sur le PARKING DE LA SALLE COUBERTIN le samedi 7 mai toute la journée (9h-12h / 13h-16h).** L'inscription préalable sur le site cholet.fr ou au 0800 97 49 49 (n° vert).

Les usagers sont invités à se déplacer nombreux avec leurs déchets de coupes d'arbres et d'arbustes. Ce service gratuit permet de réduire de 40% le volume de déchets verts déposés habituellement en déchèterie et de repartir avec un broyat de qualité facilement utilisable en paillage sur les plates-bandes de potager, au pied des arbres et arbustes ou sur les massifs de fleurs.

OFFICE DE TOURISME DU CHOLETAIS

Les éditions 2022 des Surprenants Choletais viennent de paraitre. Imaginés comme un carnet de voyage local, avec son design frais, ludique, de belles photos, des défis à relever, des idées de randonnée… ces supports de communication sont disponibles en mairie.

Chez les Surprenants Choletais, les conseils sont toujours sur-mesure et donnent la possibilité d'organiser entre amis, en famille ou avec ses voisins des weekends tout au long de l'année. Plus de 500 partenaires sont mis en avant et une carte de l'Agglomération permet de visualiser les Espaces Naturels Sensibles, les lieux de pêche, les endroits phares liés aux Guerres de Vendée… le tout identifié avec des pictogrammes, idéal pour se repérer facilement…

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 9 mai à 20h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister (hors restrictions sanitaires).

Au conseil du 11 avril dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Projet d'aménagement de la rue de la Garenne,
- Permis d'aménager du lotissement « Cœur de Bourg »,
- Consultation d'entreprises pour « Cœur de Bourg »,
- Convention desserte en eau potable « Cœur de Bourg »,
- Présélection Maîtrise d'Œuvre lotissement Surchère 2,
- Bail précaire avec un agriculteur pour terrain à la Ménardière,
- Approbation des comptes de gestion 2021,
- Approbation des comptes administratifs 2021,
- Reprise et affectation du résultat de fonctionnement 2021,
- Vote des taux d'imposition directe locale pour 2022,
- Vote des budgets primitifs 2022,
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée,
- Subventions aux associations,
- Publication des marchés publics passée en 2021,
- Facturation du remplacement d'une barrière à un tiers,
- Ouvertures dominicales exceptionnelles,
- Appel à projet n°2 au titre du Fonds Friches 2022.

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

INFLUENZA AVIAIRE

La grippe aviaire touche durement notre département depuis plusieurs semaines. Depuis fin février et le premier foyer d'infection révélé dans les Mauges, l'influenza aviaire hautement pathogène s'est propagée fortement sur le département de Maine et Loire.

La mutation virale à l'origine de l'explosion que nous connaissons dans les Pays de Loire révèle un virus extrêmement agressif combinant une haute contagiosité et un fort pouvoir pathogène sur de nombreuses espèces d'oiseaux et en particulier les volailles.

Le département du Maine et Loire est à ce jour affecté par 167 foyers et des suspicions fortes continuent d'être déclarées tous les jours à la direction départementale de la protection des populations (DDPP). A La Séguinière, 4 exploitations ont été touchées. La totalité des cheptels a été euthanasiée.

Depuis début mars, les services de l'Etat ont mis en place une zone réglementée spécifique (ZRS) englobant des territoires des départements 49, 85, 44 et 79, elle a élargi la zone de surveillance réglementaire autour des foyers à une distance minimale de 20 kms, et encore plus dans le département de Maine et Loire, avec des dispositions strictes d'interdiction de mouvements de volailles entre cette zone et la zone restée indemne, et des dérogations possibles pour les mouvements d'œufs à couver et d'oisillons d'un jour sous réserve d'un protocole sanitaire ad hoc, disposition particulièrement importante pour notre territoire riche en accouvage.

Pour autant le zonage départemental a continué à progresser (cf. les cartes mises à jour quotidiennement sur le site de la préfecture). Il englobe désormais environ 60% du département et une très large majorité des élevages avicoles.

Il doit être constamment rappelé aux détenteurs de basses cours les mesures de mise à l'abri obligatoires et la nécessité de se déclarer en mairie.

Vous devez protéger votre poulailler, avec un filet si possible, pour éviter que les oiseaux se posent dans l'enclos autour de la mangeoire.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire a établi le diagnostic de l'éclairage public à La Séguinière. La commune dispose de 896 points lumineux (hors terrains de sport), 78 seulement restent allumés toute la nuit. Pour les autres, la durée d'éclairage va être diminuée, ils s'éteindront désormais à 22h00 et s'allumeront à 6h30. Cette modification interviendra à la rentrée de septembre puisque, comme tous les ans, les candélabres sont mis hors service de mai à août inclus. Une économie de fonctionnement peut également être faite sur les permanents dont le nombre devrait baisser (1 sur 2 dans les ronds-points…).

Sur ce poste de dépense, la baisse est substantielle depuis la mise en place de ces dispositions. Pour le fonctionnement, en 2010, avec un parc moins fourni et un prix de l'Energie plus faible, la commune dépensait 33% de plus qu'en 2021 (32 000 € c/ 24 000 €).

En outre, la fréquence du remplacement des ampoules, des interventions de dépannage, est moins fréquente et allège d'autres lignes de dépenses.

SOLIDARITÉ UKRAINE

En collaboration avec la Protection civile, la commune avait décidé d'ouvrir, tous les samedis matin, un local afin de recevoir les dons matériels à destination des populations civiles touchées par la guerre en Ukraine. Ce local, situé aux Borderies a suspendu ses activités fin mars. Cette décision fait suite à l'arrêt de la collecte par la Protection civile face aux fortes contraintes logistiques liées à l'acheminement des dons.

Un remerciement est adressé aux Ziniérais qui se sont mobilisés en faisant des dons et ceux qui se sont investis en tant que bénévoles pour gérer le local durant ces quelques permanences avec le soutien d'élus.

En fonction de l'évolution de la situation en Ukraine et de l'arrivée sur la commune de réfugiés, la collecte de dons pourra être réactivée, toujours en lien avec les autorités préfectorales et les associations agréées par l'Etat.

Dons financiers
Pour que la mobilisation citoyenne continue, les dons financiers sont aujourd'hui recommandés et à privilégier. Ils peuvent être effectués via diverses associations caritatives telles que la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, la Protection civile, la Fondation de France…

Toutes les informations utiles sur :
https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542

Offres d'hébergement
Les habitants du département de Maine-et-Loire souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens peuvent se signaler sur la plateforme parrainage réfugiés : https://parrainage.refugies.info/. Cette plateforme recense les initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs) et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire. Elle met également les volontaires en relation avec les partenaires associatifs, connus de l'État.

DON DU SANG

Depuis le mercredi 16 mars, les critères de sélection des donneurs dans l'ensemble des lieux de collecte ont évolué : tous les français, quelles que soit leur orientation sexuelle, peuvent donner leur sang.

Pour rappel, cette évolution fait suite à l'adoption de la loi bioéthique en août 2021 indiquant que le critère d'accès au don concernant les partenaires sexuels serait désormais le même pour toutes et tous : monopartenariat réciproque dans les quatre mois précédant le don.

L'EFS en tant qu'opérateur public, applique et met en œuvre les décisions prises par les autorités sanitaires. L'EFS se réjouit toujours de pouvoir accueillir de nouveaux donneurs pour ce geste solidaire et citoyen, dans les meilleures conditions de sécurité.

FORMATION PSC1

Premier Secours
La commune a proposé avec le concours de la Croix Rouge Française, une formation organisée en deux sessions le samedi 26 mars et le samedi 2 avril.

Pour rappel, la commune prend en charge 50% du coût de la formation (soit 25 €) pour les habitants de La Séguinière.

La Formation PSC1 permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Thématique du mois

les FINANCES communales

Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 a été approuvé par le conseil municipal le 11 avril 2022. Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées l'an passé.

Sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, les recettes s'élèvent à 5 394 514 euros alors que les dépenses sont de 4 602 636 euros. Le résultat de l'exercice passé est donc excédentaire de 791 878 euros.

Si on y ajoute les résultats positifs des années passées, l'excédent atteint fin 2022 la somme de 2 109 962 euros **(*)**.

Cette somme est à relativiser car certaines dépenses d'investissement engagées ne sont pas terminées. Le solde des restes à réaliser est de 1 424 000 euros.

La somme dont dispose la commune pour financer en 2022 des opérations nouvelles se chiffre finalement à 685 962 euros (2 109 962 - 1 424 000).

Réaménagement de la salle des Fêtes

PRINCIPALES REALISATIONS & ACQUISITIONS EN 2021

- Restaurant scolaire et salle des fêtes : 740 029
- Acquisition de terrains et bâtiments : 399 171
- Programme annuel de voirie : 118 931
- Participation travaux d'électricité : 90 828
- Toiture école élémentaire Marcel Luneau : 65 584
- Extension et réhabilitation de la mairie : 62 212
- Mobilier et équipement divers : 55 521
- Liaison douce La Séguinière – St-Léger : 42 228
- ...

Ce dont on a disposé...

	en €
Excédent de fonctionnement 2020 affecté	804 587
Recettes fiscales	2 207 776
Dotations et attributions	860 128
Produits des services et des biens	381 637
Subventions d'investissement	185 702
Remboursement de TVA	397 723
Taxe d'aménagement	42 417
Remboursements divers	65 122
Opérations d'ordre (amortissements…)	*449 421*
Total des recettes perçues en 2021	**5 394 513**

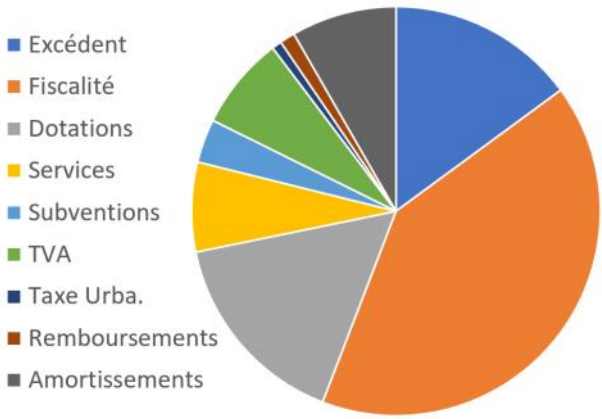

Ce que l'on en a fait...

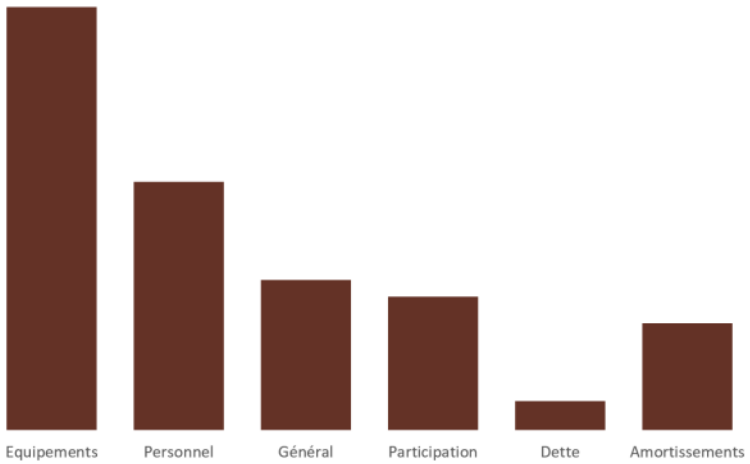

Dépenses d'équipements	1 787 455
Frais de personnel	1 047 869
Charges à caractère général	633 632
Contributions et participations	563 356
Remboursement de dette (capital et intérêts)	120 902
Opérations d'ordre (amortissements…)	*449 421*
Total des dépenses réalisées en 2021	**4 602 635**

Budget primitif 2022

Le conseil municipal a également voté, le 11 avril, son budget pour l'année 2022. Ce document comprend l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année en cours.

Il a été décidé d'augmenter modérément la pression fiscale et d'appliquer une hausse de 2% sur les taux des deux taxes foncières votées en 2021.

Les taux de taxes foncières appliqués, à La Séguinière, sont les suivants :

- *Taxe d'habitation à 13,49% (inchangé),*
- *Foncier bâti à 40,28% (c/39,49%),*
- *Foncier non-bâti à 40,06% (c/39,27%).*

Rue de la Garenne

Ce dont on dispose...

	en €
Excédent à reprendre **(*)**	2 109 962
Recettes fiscales	2 139 500
Dotations et attributions	828 500
Produits des services et des biens	416 038
Subventions d'investissement	467 500
Remboursement de TVA	280 000
Taxe d'aménagement	50 000
Cession d'actifs	749 000
Opérations d'ordre (amortissements…)	*1 688 500*
Total des recettes prévues en 2022	**8 729 000**

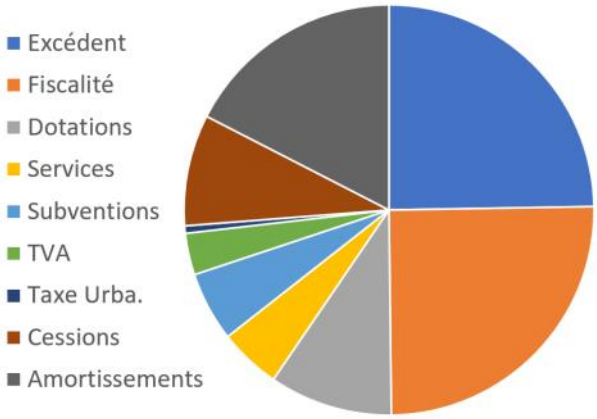

Ce que l'on en fait....

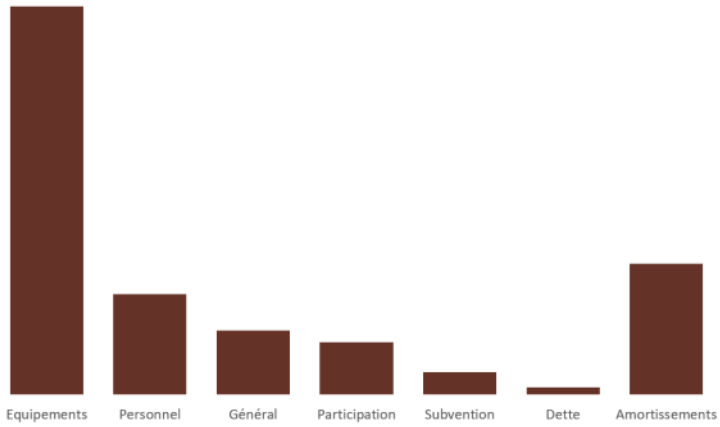

Dépenses d'équipements	4 303 500
Frais de personnel	1 115 000
Charges à caractère général	713 500
Contributions et participations	580 000
Subvention d'équilibre budgets lotissements	248 500
Remboursement de dette (capital et intérêts)	80 000
Opérations d'ordre (amortissements…)	*1 688 500*
Total des dépenses prévues en 2022	**8 729 000**

Extension de la mairie

CREDITS D'EQUIPEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2022

- Aménagement rue de la Garenne : 1 596 500
- Rues Grande Fontaine, Luther-King... : 1 000 000
- Extension mairie : 512 500
- Construction d'un bâtiment technique : 428 500
- Provisions pour réserves foncières : 285 500
- Programme annuel voirie : 95 500
- Cimetière (reprise concessions…) : 56 750
- Aménagements des Bords de Moine : 41 000
- Divers mobiliers et équipements : 25 000
- Réfection chapelle ND Toute Patience : 22 000
- ...

SORTIES « NATURE »
pour les élèves de CM1 et CM2

A la Séguinière, nous sommes dans une commune traversée par la rivière « La Moine », bien connue des pêcheurs et des nombreux promeneurs. Les sorties « nature » organisées par la municipalité, en partenariat avec les enseignantes donnent à nos jeunes une vraie découverte de leur environnement proche.

« Connaître son environnement et mieux le préserver sont nos objectifs »

C'est ainsi que les élèves de CM1 vont bénéficier d'une sortie « nature » dont le thème est choisi par l'enseignante :

A l'école Marcel Luneau Mme Pantiga a choisi « l'ornithologie » pour apprendre à identifier les oiseaux au Moulin de la cour (pour 24 élèves)

A l'école Notre-Dame, Mme Rossignol a opté pour « le bilan de santé de la rivière » pour découvrir différents aspects de la vie dans l'eau de la rivière. (pour 22 élèves)

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Beaupréau assure les animations avec beaucoup de pédagogie ce que les maîtresses apprécient chaque année. Un autre organisme, l'EPTB (Etablissement Public du Bassin versant de La Sèvre Nantaise) apporte une aide financière pour cette action de sensibilisation des habitants à la qualité de l'eau.

La municipalité a souhaité en outre favoriser l'engagement des enfants pour le respect de leur environnement.

Une vingtaine d'enfants se sont inscrits à l'action citoyenne facultative du nettoyage de la nature proposée le mercredi 23 mars.

Un ambassadeur de l'Agglomération du Choletais était présent pour donner des informations actualisées sur le tri des déchets. Les enfants ont collecté les déchets dans des lieux qu'ils fréquentent : Complexe Coubertin, Salle de l'Arceau et Moulin de la Cour.

Trois accompagnateurs bénévoles Mme Joselyne Rochais, Mme Brigitte Caillaud (anciennes conseillères municipales) et Mme Bossard ont fait l'encadrement des « défenseurs de l'environnement ».

Ils avaient un dossard HU=LC Habitants Unis pour une Localité Choyée prêté par le Centre Social Ocsigène et possédaient une paire de pinces et des gants afin de respecter des règles de sécurité.

Un grand Merci au CSI pour le soutien matériel qu'il apporte à notre commune.

Merci les enfants, et donnez autour de vous ce message :

« Notre nature est belle à La Séguinière, c'est à nous tous, de ne jeter ni mégots ni masques ni papiers, pour préserver notre environnement et la qualité de l'eau de notre rivière ».

Un groupe de jeunes devant la salle de l'Arceau

ALBAN, un artiste talentueux en résidence au théâtre Prévert

Alban, auteur - compositeur - interprète, choletais était en résidence au théâtre Prévert du 11 au 13 avril. Autodidacte, il écrit depuis de nombreuses années le texte et la musique de ses chansons. Plusieurs clips, en ligne sur la chaine Youtube notamment « J'oublie pas » et « Quand t'es mort », permettent de se rendre compte de l'univers musical de l'artiste.

Inspiré par des stars internationales anglosaxonnes tel que Dire Strait ou David Bowie, Alban apprécie également les artistes français comme Bashung, Murat, Christophe...

Dans le cadre du partenariat noué avec le Conservatoire de Musique du Choletais, qui l'accompagne dans son projet, il rejoindra la scène du Jardin de Verre avec d'autres artistes le 6 mai prochain. En compagnie de Julien, à la batterie, et de Richard, à la basse et au clavier, ils seront également au Barouf, place Saint Pierre à Cholet le 20 mai. Les dates commencent à se remplir et ces musiciens espèrent pouvoir, au cours de l'été, toucher un public plus large.

La qualité des compositions et de l'interprétation leur donne déjà une certaine notoriété. Ils ont d'ailleurs reçu la visite, lors de leur séjour à La Séguinière, de Sébastien Rousselet du duo Rouquine. Ce groupe de la région a remporté la dernière édition de l'émission « The Artist », le télé crochet de Nagui sur France 2.

Les conseils prodigués par Sébastien et les heures de travail accumulées tout au long de ces trois jours ont été bénéfiques. L'objectif était de « *pouvoir mieux transmettre corporellement leurs intentions musicales* ».

Leurs proches, invités privilégiés du petit concert offert mercredi 13 avril en fin d'après-midi, ont eu la chance de découvrir une prestation scénique d'excellente facture au service de chansons dont la mélodie et les arrangements n'ont rien à envier à ce que l'on peut écouter dans les médias.

L'ambition d'Alban est désormais de pouvoir partir en tournée avec toute son équipe et de retrouver le public, après toutes ces périodes de confinement particulièrement éprouvantes pour les professionnels du spectacle.

De gauche à droite : Alban, Julien, Richard et Guillaume (à la technique et au son)

Règlement Local de Publicité Intercommunal

Une enquête publique pour l'élaboration du RLPI de l'AdC

Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), qui organise l'implantation de la publicité sur les 26 communes de l'Agglomération du Choletais, est mis à consultation du public dans le cadre d'une enquête publique qui se tiendra du vendredi 22 avril au mercredi 25 mai 2022 inclus.

Monsieur Raymond LEFÈVRE, dirigeant d'entreprise à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier (projet de RLPi et pièces qui l'accompagnent) sera disponible :

- sur le site internet de l'Agglomération du Choletais (rubrique urbanisme) ;
- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais (siège de l'enquête publique), au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) ;
- dans les mairies de Lys-Haut-Layon, Vezins et Yzernay aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais le vendredi 22 avril de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie d'Yzernay le lundi 2 mai de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Lys-Haut-Layon le mardi 10 mai de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Vezins le vendredi 20 mai de 14h00 à 17h00 ;
- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais le mercredi 25 mai de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être consignées sur l'un des registres d'enquête disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies précitées, ou adressées à la commission d'enquête :

- par courrier : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement (Enquête publique – Élaboration du RLPi), Hôtel d'Agglomération, Rue Saint-Bonaventure, BP 62111, 49321 Cholet Cedex ;
- par mail : rlpi@choletagglomeration.fr (objet : " Observation enquête publique – Élaboration du RLPi ").

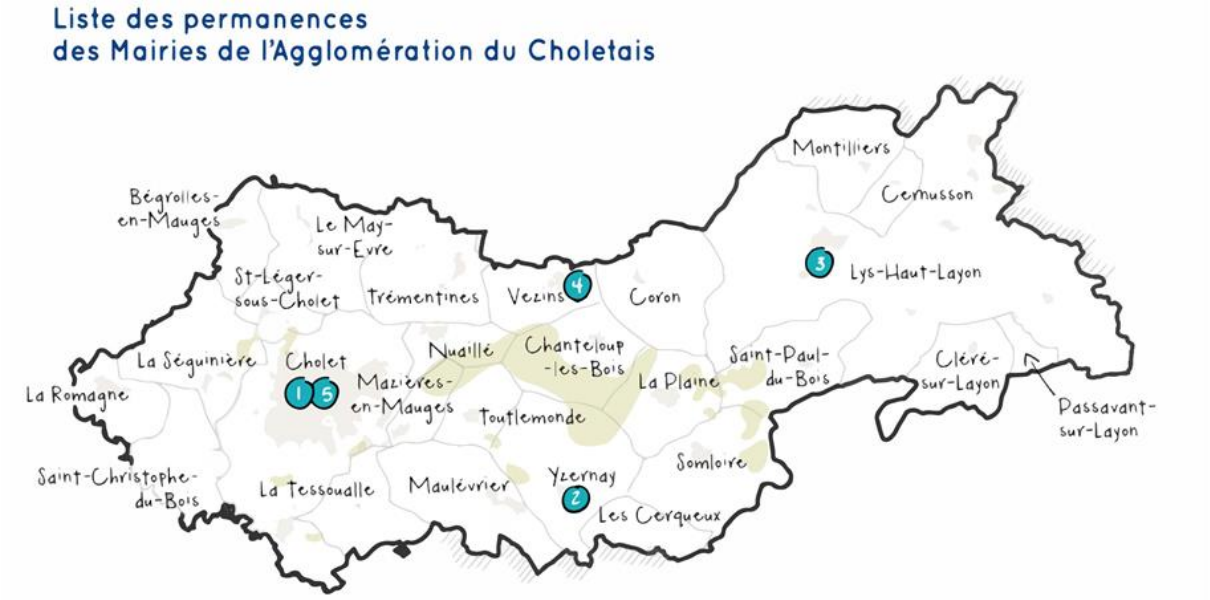

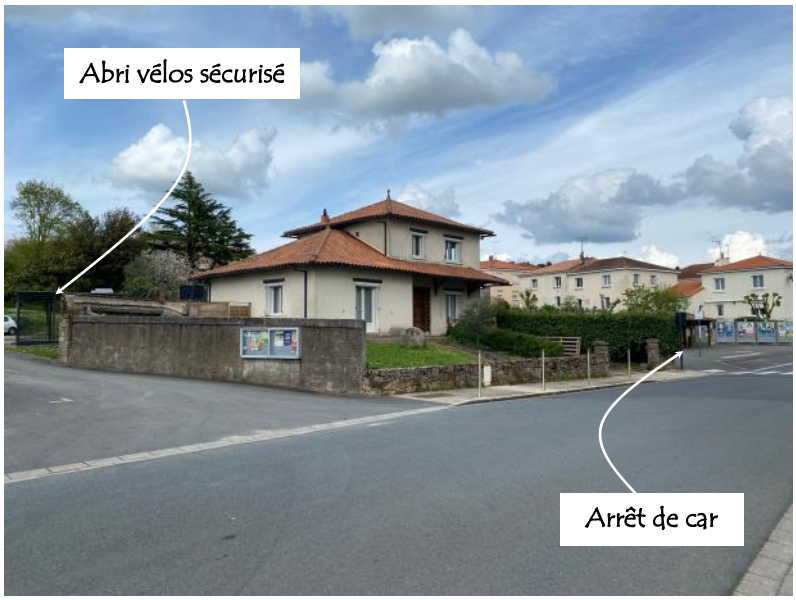

Transports Publics du Choletais

En quête d'autonomie, de liberté et de plaisir : le vélo offre tout cela à la fois !

Un **abri vélo sécurisé** est en place sur la commune à proximité de l'arrêt de car « Mairie »
(voir la photo ci-contre)

Ainsi, pour **se rendre à son établissement scolaire**, ou pour tout autre motif, votre jeune peut stationner son vélo en toute sécurité, **gratuitement**.

Renseignez-vous auprès de votre commune au 02 41 56 90 53, pour obtenir une clé d'accès.

Les services de Cholet Bus restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Choletbus 2 Roues
Espace Mobilité Durable
16 rue Georges Clémenceau
49300 Cholet

Camille MENARD, nouvelle animatrice jeunesse au CSI

Camille a rejoint, dans le courant du mois de mars, les effectifs du Centre Socioculturel Ocsigène. Elle remplace Julie, qui a quitté le CSI, dans l'équipe Jeunesse en binôme avec Quentin.

Elle était précédemment en poste sur deux emplois à temps non complet, l'un en tant que directrice de l'association Loisir Pluriel à Cholet et l'autre en qualité d'animatrice à la Communauté d'Agglomération de Clisson.

Titulaire d'un diplôme d'Aide Soignante et du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport (BPJEPS), elle souhaite s'épanouir pleinement dans ces nouvelles missions où elle aura la responsabilité de mettre en place et d'animer les nombreuses activités proposées pour les 11/14 ans.

Les vacances d'avril qui approchent lui permettront de rencontrer les jeunes du territoire au cours des animations prévues et elle s'investira ensuite dans la préparation des séjours été dont l'attrait ne se dément pas...

Les sept séjours programmés en 2022, au cours des grandes vacances, sont d'ores et déjà complets !

Lionel NEAU, directeur du CSI, est ravi d'avoir pu recruter Camille qui dispose des compétences requises pour aider les jeunes d'un point de vue éducatif et les préparer à devenir les adultes de demain en accompagnant leur projet.

Camille est également chargée de mener à bien une nouvelle initiative du Centre Socioculturel : « l'animation hors les murs ».

——-

Ce nouveau projet consistera à développer les animations jeunesse en dehors du cadre conventionnel. L'idée est d'aller là où se trouvent les jeunes et leur permettre ainsi d'y participer le plus librement possible.

Pour cela le CSI souhaite travailler 4 axes :

- Le « aller vers » afin de rencontrer sans animation les jeunes où ils se trouvent,
- Les animations hors les murs afin d'animer l'espace public et permettre aux jeunes d'y accéder librement (city stade...),
- Les évènements territoire afin de créer ponctuellement des évènements pour les jeunes sur les communes,
- Les interventions partenariales, projets atypiques afin de travailler avec d'autres acteurs locaux (associations...) pour des projets en direction des jeunes.

En parallèle de cela vont être développés tous les vendredis soirs (17h à 19h) sur l'espace jeunes, des espaces ressources où les jeunes seront accueillis pour travailler, construire les projets qui leur tiennent à cœur.

Le centre socioculturel maintient, bien entendu, la « Passerelle » durant les vacances (11/14 ans) mais cette nouvelle approche est complémentaire et permettra de développer la continuité éducative par l'accompagnement des projets construits par les jeunes.

Le CSI aura l'occasion de communiquer plus en détail sur l'avancement de cette animation de proximité.

Coopérative jeunesse de services

C'est reparti pour la 3ème édition !

Venu du Quebec, ce projet permettra à une dizaine de jeunes de créer leur coopérative éphémère durant l'été (du 4 juillet au 31 août). Ils proposeront des services aux habitants, entreprises du territoire. Ces services payants leur permettront de découvrir le fonctionnement d'une entreprise (charges, TVA...) et de pouvoir réellement agir collectivement pour la gérer. A la fin de l'été, leur bénéfice leur permettra de réaliser leur rémunération.

Alors si déjà (chef d'entreprises, particuliers) vous avez certaines idées de petits travaux (entretiens, rangement, nettoyage...) à confier aux jeunes de la CJS, vous contribuerez à cette expérience hors du commun pour ce groupe de jeunes entre 16 et 18 ans.

N'hésitez pas à nous contacter au CSI Ocsigène (02 41 56 26 10)

MAM Eveil et Crapahute

Une troisième MAM en projet pour 2023

Le 26 mars dernier, M. le maire a signé une convention avec 4 assistantes maternelles qui ont décidé de se regrouper pour constituer une Maison d'Assistantes Maternelles. Cette convention précise les conditions d'accueil des enfants au sein d'un local tiers situé au lotissement Le Bordage et définit les droits ainsi que les obligations des signataires.

Comme pour les deux autres MAM en activité à La Séguinière, la commune apporte son soutien sous la forme d'une subvention d'investissement pour les frais d'installation et d'une subvention de fonctionnement pour les 5 premières années.

Mail : mameveiletcrapahute@gmail.com
Page Facebook : https://www.facebook.com/mamlaseguiniere/

Autres infos

ADMR

Recherche de bénévoles

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) des 3 Chênes recherche un (ou plusieurs bénévoles) sur chacune des 4 communes de son territoire (La Séguinière, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois et Saint-Léger-sous -Cholet) pour être référent de commune.

Les bénévoles actuels habitent La Séguinière et l'ADMR estime qu'il est important d'avoir au minimum une personne domiciliée sur chacune des communes.

Café-rencontre

Planning du mois d'avril

L'association poursuit son cycle de rencontres bimensuelles à l'espace Roger Dronneau - 20 rue du Manoir.

Mardi 26 avril
Savoir s'alimenter et bien comprendre les différents aliments avec Mme Josette HERVE - Jeux

Mardi 10 mai
« Le bien-être de soi » avec la psychologue Mme BABARIT - Jeux

Mardi 31 Mai
Sortie à « Planète sauvage » à Port Saint Père (Loire-Atlantique). Tarif 40 € (visite du parc en 4x4 offerte). Attention, les places sont limitées.

Les rencontres, ouvertes à tous, ont lieu de 14h00 à 17h30 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Club des Amis Réunis

Le club rappelle que les inscriptions à la croisière en Mayenne sont toujours ouvertes et ce, jusqu'au 4 mai inclus, au tarif de 39 €.

Renseignements auprès de Marie-Claude LEBLANC au 06 68 00 29 30.

Le Club des Amis Réunis organise également un concours interne de belote le jeudi 9 juin prochain. Il s'agit du concours interne initialement prévu le 19 mai.

Les associations au rendez-vous
des Championnats de France cyclisme sur route

La Fédération Française et la ligue nationale de cyclisme ont homologué les circuits proposés par la ville de Cholet pour les épreuves du 23 au 26 juin 2022.

Le circuit du contre-la-montre organisé le jeudi 23 empruntera les routes des communes de l'est choletais (Mazières, Toutlemonde, Maulévrier, La Tessoualle…).

Les épreuves en ligne Elite femme, amateurs et professionnels auront lieu les samedi 25 et le dimanche 26. Les coureurs parcourront à différentes reprises un tracé de 20 km qui traversera La Séguinière.

L'avenue Charles de Gaulle, les rues des Amourettes, du Sacré Cœur, de Coubertin, Brouillet, du Manoir, de la Garenne, de la Bastille, de la Paix, l'avenue de Nantes, la rue de la Vendée, la rue des Deux-Sèvres et la route de la Ménardière seront interdites à la circulation pendant une grande partie du week-end.

Le programme est le suivant :

Samedi 25 juin
- *8h45 - Élite Amateurs (160 km - 8 tours de 20 km)*
- *13h30 - Élite Femmes (120 km - 6 tours de 20 km)*

Dimanche 26 juin
- *10h50 - Élite Professionnels (240 km - 12 tours de 20 km)*

Une couverture médiatique d'envergure sera déployée autour de cet évènement, avec pas moins de 15 heures de télévision sur Eurosport et France Télévision.

Il s'agit donc d'une grande fête populaire qui se tiendra sur notre commune. Plusieurs dizaines de milliers de spectateurs sont attendus autour du circuit.

La commune de La Séguinière devra se montrer à la hauteur de cet évènement exceptionnel.

Les associations communales préparent déjà activement ce grand rendez-vous.

La Séguinière Vélo Sport envisage ainsi une promenade à vélo en format balade familiale. 2 circuits de 16km et de 27km sont prévus en direction de Saint-Christophe-du-Bois le dimanche avec un départ entre 10h00 et 10h30.

Un atelier de gonflage, graissage pourrait également être proposé le samedi après-midi et le dimanche matin pour encourager le plus grand nombre à sortir son vélo du garage.

D'autres animations en préparation devraient se tenir :

- *Un concert le samedi soir de 20h30 à 23h00 sur le parvis de la salle des fêtes,*
- *Un apéro-concert le dimanche midi place de la mairie,*
- *Différents bars tenus par les associations communales aux abords du circuit…*

Vous retrouverez plus d'infos dans le bulletin municipal du mois de mai.

Adomi Facil

Recrute des auxiliaires de vie et des aides à domicile

Le service Adomi Facil est un service public de maintien à domicile qui s'inscrit dans une démarche d'aide et de soutien auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il intervient à Cholet et les communes environnantes.

Les auxiliaires de vie ont pour principales missions d'assister les personnes dans les actes de la vie quotidienne (levers, toilettes, transferts, repas...) et l'accompagnement à la vie sociale (promenade, courses...).

Les aides à domicile assistent les personnes dans la réalisation des travaux ménagers et l'accompagnement à certains actes (courses, repas, accompagnement à des rendez-vous médicaux...).

Si vous avez la fibre sociale, que vous aimez travailler en équipe et rendre service aux autres, n'hésitez pas à postuler ou à vous renseigner auprès du CIAS :

cias @choletagglomeration.fr ou 02 72 77 22 80

Un champion d'Europe à La Séguinière

De gauche à droite : Alain GUILLEZ et Guillaume CHARRIER – Dirigeants du club, Jean-Jacques EYDELIE, Jérôme LECONTE et Thomas VIDIELLA – Educateur

Jean-Jacques Eydelie était à La Séguinière, ce jeudi 6 avril pour dispenser ses connaissances footballistiques aux jeunes joueurs et encadrants du club ChristopheSéguinière.

Domicilié actuellement dans les Mauges, il a accepté l'invitation de Jérôme Leconte, joueur du club et commentateur de rencontres en Nationale pour le compte de la Fédération Française de Football.

Après diverses expériences d'entraineur en France, il s'est expatrié, lors de son dernier poste, au Burundi en Afrique de l'Est. Une expérience sportive et humaine qu'il qualifie de formidable et particulièrement enrichissante dans le pays le plus démuni au monde, en 2021, où les joueurs de football professionnels sont rémunérés 30 € par mois !

Il est depuis à la recherche d'un nouveau challenge dans le sport qui est le sien et continue à assouvir sa passion en acceptant de prodiguer, bénévolement, sa vision du football.

Pour les fins connaisseurs, il garde de sa formation au FC Nantes un amour du jeu en mouvement que l'on appelle toujours le « Jeu à la Nantaise » et un souvenir ému de ces années d'apprentissage au côté de tacticiens, hors pair, qui ont marqué toute une génération (Jean Vincent, Coco Suaudeau…). Il a débuté dans le milieu professionnel sous les couleurs jaunes et vertes du club de Loire-Atlantique le 22 septembre 1984 à l'âge de 18 ans, en remplaçant José Touré en cours de match.

Vice-champion de France à deux reprises avec son club de cœur, en 1984-1985 et en 1985-1986, il rejoint l'Olympique de Marseille en septembre 1992, après avoir disputé 132 rencontres avec le maillot des canaris.

L'équipe phocéenne dirigée par Bernard Tapie règne, ces années-là, sur le football français, elle finira en tête du championnat 4 fois consécutivement de 1989 à 1992.

Composée des meilleurs footballeurs français de l'époque et renforcée par quelques joueurs étrangers expérimentés, l'OM va connaître son apogée le mercredi 26 mai 1993.

Ce soir-là, au Stade olympique de Munich, l'Olympique de Marseille bat les italiens du Milan AC sur le score de 1 à 0 et devient le premier club de l'hexagone a remporter la coupe d'Europe des clubs champions. Jean-Jacques Eydelie fait partie des onze titulaires de l'équipe vainqueur au côté de joueurs encore bien connus aujourd'hui (Deschamps, Dessailly, Boli, Barthez…) puisque certains deviendront champion du Monde 5 ans plus tard avec l'équipe nationale.

Aucune équipe en France n'est plus jamais parvenue à devenir Championne d'Europe des clubs champions. Cette victoire reste donc évidemment l'un des principaux faits d'arme de Jean-Jacques Eydelie.

Les jeunes du club qui ont participé à cette séance d'entraînement ont été des plus attentifs au discours de l'ancien joueur professionnel qu'aucun n'a connu en activité. Ils auront été touchés par la simplicité de l'homme, son appétence pour l'échange et les valeurs universelles d'humanité qu'il s'attache à propager auprès d'adultes en devenir.

Jean-Jacques EYDELIE
Munich (Allemagne)
26 mai 1993